

Note d'information

Centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire (Cher) : l'ASN met le site sous surveillance renforcée

L'ASN a décidé de placer sous surveillance renforcée la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire dans le Cher (18), en raison de la dégradation du niveau de sûreté qu'elle constate depuis 2016 sur ce site, et de l'absence d'améliorations notables de la part d'EDF à ce jour.

Plusieurs raisons motivent cette décision :

- en 2016, l'ASN a constaté une hausse du nombre d'événements significatifs (8 classés au niveau 1 de l'échelle INES), en particulier ceux ayant pour origine un défaut de surveillance dans la conduite des réacteurs. L'ASN a également relevé plusieurs défaillances de l'exploitant dans l'identification et l'analyse des conséquences des anomalies affectant certains équipements importants pour la sûreté (état apparent dégradé de certains matériels, ne permettant pas de garantir leur bon fonctionnement en l'absence d'analyse supplémentaire). Enfin, elle a noté une dégradation dans la qualité des réponses qui lui sont fournies, ainsi qu'une réactivité insuffisante de l'exploitant ;
- en avril 2017, l'ASN a conduit, avec l'appui de l'IRSN, une inspection renforcée pendant deux jours afin d'évaluer l'organisation de l'exploitant pour la détection et le traitement des anomalies pouvant affecter les matériels importants pour la sûreté. Cette inspection a révélé des carences dans la mise en œuvre de l'organisation définie par l'exploitant pour la surveillance et l'entretien de ses installations.

Le 7 septembre 2017, le directeur de la centrale de Belleville a été convoqué par le directeur général de l'ASN afin de lui présenter son plan d'action.

Les dispositions de mise sous surveillance renforcée décidées par l'ASN se traduiront notamment par des contrôles supplémentaires et par une attention particulière portée à la mise en œuvre des ajustements nécessaires en matière d'organisation. L'ASN contrôlera régulièrement l'efficacité du plan d'action déployé par EDF.

Une inspection de contrôle permettant de faire le bilan des dispositions spécifiquement prises par la centrale de Belleville à la suite de l'inspection d'avril 2017 sera menée en 2018.

Pour en savoir plus :

- Consulter la lettre de suite de l'inspection des 4 et 5 avril 2017 [INSSN-OLS-2017-0002]